

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- Photocopie du justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Photocopie des trois derniers bulletins de salaire
(Chef de famille et conjoint)
- Photocopie de tous les justificatifs de ressources
(Assedic, Caf, Pension, Maladie...)
- Photocopie des avis d'imposition (deux années précédentes)
- Photocopie du dernier reçu de loyer

- Photocopie du relevé des prestations familiales
(Notification de droit et de paiement)

ATTENTION

Dossier à faire en deux exemplaires.

-Le premier dossier est à déposer à Côte d'Azur Habitat pour obtenir votre numéro unique d'enregistrement.

-Dès réception de votre numéro unique, le joindre au second dossier qui est à déposer au CCAS pour les logements de la ville de La Trinité « contingent Mairie »

Tout DOSSIER INCOMPLET ne sera pas accepté.

Qu'est ce que le logement social ?

Suite à une initiative publique ou privée, le logement social est un logement destiné à des personnes aux revenus modestes, qui auraient des difficultés à se loger sur le marché libre.

Est-ce que j'y prétends ?

Il faut avoir des ressources dont le montant ne dépasse pas un certain plafond fixé par décret chaque année.

Les renseignements nécessaires sont à votre disposition auprès du service de logement.

Qu'est ce qu'un contingent ?

Le parc locatif offre un panel de logements réservés à plusieurs organismes.

Ces logements réservés, sont dit "des contingents".

Comment sont répartis les contingents ?

Contingent Mairie : à destination des Trinitaires.

Contingent Préfecture : à destination des fonctionnaires de l'État et pour les situations d'urgence.

Contingent 1 % patronal : à destination des salariés des entreprises cotisantes.

Contingent Société : à destination des personnes ayant déposé un dossier directement au bailleur.

Comment est organisé le contingent

de la Mairie de La Trinité ?

Le parc locatif social de la commune, construit et géré par 5 bailleurs sociaux, représente 622 logements répartis sur l'ensemble des quartiers en 2012.

La Mairie de la Trinité est réservataire de 10 % des logements sociaux construits sur la commune.

Quels sont les bailleurs sociaux sur la commune ?

Côte Azur Habitat	1, Place de L'Ariane, L'Eglise 06300 Nice	04 93 27 69 00
Sud Habitat	72, Avenue de Toulon BP 39 13253 Marseille	04 91 04 25 00
Logis Familial	29, Rue Pastorelli 06046 Nice	04 93 13 17 77
Erilia	12, Rue Guiglionda de St Agathe 06300 Nice	04 93 27 65 20
ICF Méditerranée	17, Rue d'Angleterre 06000 Nice	04 97 03 30 60

Où faut-il s'adresser pour instruire une demande de logement contingent Mairie ?

Au Service du Logement du CCAS de la Trinité,
106, bd Général-de-Gaulle - 06340 La Trinité.

Stéphanie Dalmasso, vous accueille, vous informe et vous remet un dossier en double exemplaire lors des permanences les :
mardi & vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

Vous avez également la possibilité de rencontrer notre Élu(e) au Logement, Gilberte Sandri, Adjointe déléguée aux Affaires sociales sur rendez-vous le mardi après midi de 14 h à 17 h, dans nos locaux. Pour prendre rendez-vous, s'adresser directement au Service Logement.

Remarque : Le nombre et la fréquence des logements vacants relevant du contingent communal varient.

Il nous est donc impossible de préciser les dates de commission d'attribution à l'avance.

Quelles sont les pièces à fournir pour cette demande ?

- Photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- Photocopie du justificatif de domicile ou attestation hébergement
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire (chef de famille et conjoint)
- Photocopie de tous les justificatifs de ressources (salaire, ASSÉDIC, CAF, pension, maladie...)
- Photocopie des avis d'imposition (des 2 dernières années)
- Photocopie du relevé des prestations familiales (notification de droit de paiement)
- Photocopie de la dernière quittance de loyer.

Où et comment se déroulent les commissions d'attribution des logements communaux ?

Les commissions sont organisées par les bailleurs sociaux dans leurs locaux. Elles ont pour objet d'examiner les dossiers des candidats présentés par le CCAS répondant aux conditions générales d'accès au logement vacant.

Qui y participe ?

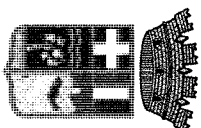
Gilberte Sandri, Adjointe, et les administratifs du bailleur social.

Qui décide ?

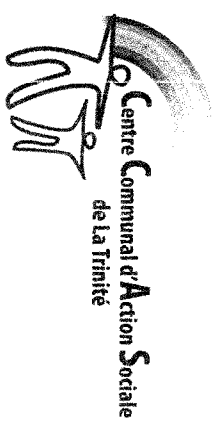
Le bailleur social.

Celui-ci contacte directement les candidats retenus par la Commission et les invite à se rapprocher d'eux pour la visite du logement et les informer des suites données.

Il est important de rappeler que la ville n'est pas propriétaire des logements, elle ne dispose que d'un droit sur les logements au titre du Conjointement Mairie.

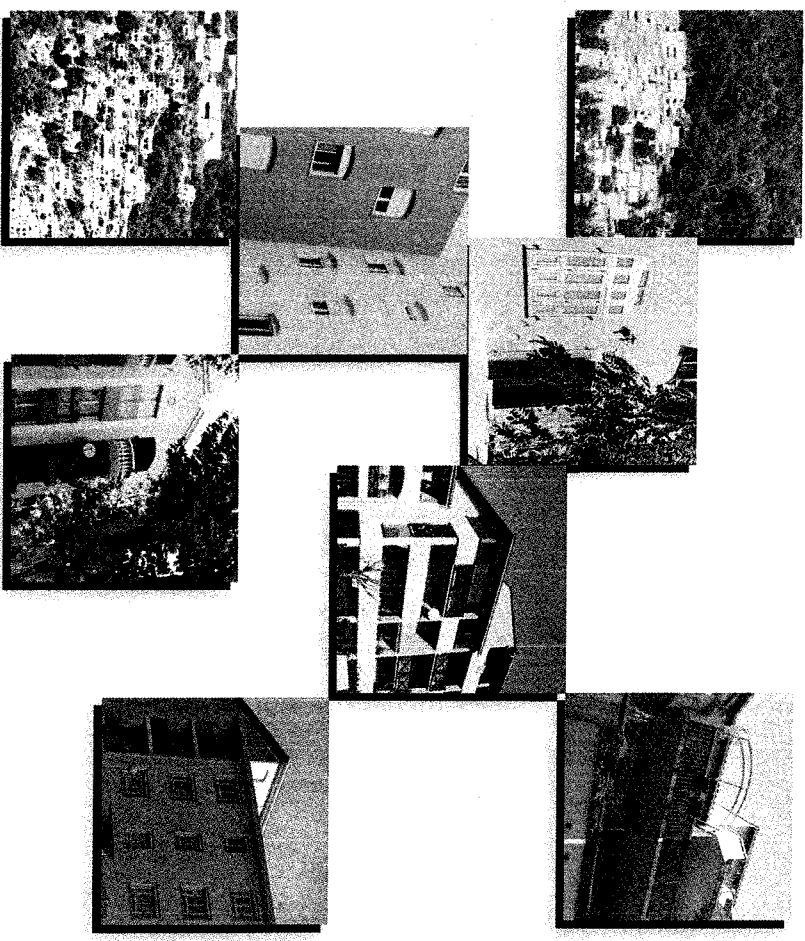


LA TRINITÉ



SE LOGER À LA TRINITÉ

“Le Logement social”



CCAS de la Trinité - Service du Logement
106, bd Général-de-Gaule - 06340 La Trinité
Tél. 04 93 27 64 32 - Télécopie 04 93 27 64 20

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- Photocopie du justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Photocopie des trois derniers bulletins de salaire
(Chef de famille et conjoint)
- Photocopie de tous les justificatifs de ressources
(Assedic, Caf, Pension, Maladie...)
- Photocopie des avis d'imposition (deux années précédentes)
- Photocopie du dernier reçu de loyer
- Photocopie du relevé des prestations familiales
(Notification de droit et de paiement)

ATTENTION

Dossier à faire en deux exemplaires.

-Le premier dossier est à déposer à Côte d'Azur Habitat pour obtenir votre numéro unique d'enregistrement.

-Dès réception de votre numéro unique, le joindre au second dossier qui est à déposer au CCAS pour les logements de la ville de La Trinité « contingent Mairie »

Tout DOSSIER INCOMPLET ne sera pas accepté.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- Photocopie du justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Photocopie des trois derniers bulletins de salaire
(Chef de famille et conjoint)
- Photocopie de tous les justificatifs de ressources
(Assedic, Caf, Pension, Maladie...)
- Photocopie des avis d'imposition (deux années précédentes)
- Photocopie du dernier reçu de loyer
- Photocopie du relevé des prestations familiales
(Notification de droit et de paiement)

ATTENTION

Dossier à faire en deux exemplaires.

-Le premier dossier est à déposer à Côte d'Azur Habitat pour obtenir votre numéro unique d'enregistrement.

-Dès réception de votre numéro unique, le joindre au second dossier qui est à déposer au CCAS pour les logements de la ville de La Trinité « contingent Mairie »

Tout DOSSIER INCOMPLET ne sera pas accepté.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- Photocopie du justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Photocopie des trois derniers bulletins de salaire
(Chef de famille et conjoint)
- Photocopie de tous les justificatifs de ressources
(Assedic, Caf, Pension, Maladie...)
- Photocopie des avis d'imposition (deux années précédentes)
- Photocopie du dernier reçu de loyer
- Photocopie du relevé des prestations familiales
(Notification de droit et de paiement)

ATTENTION

Dossier à faire en deux exemplaires.

-Le premier dossier est à déposer à Côte d'Azur Habitat pour obtenir votre numéro unique d'enregistrement.

-Dès réception de votre numéro unique, le joindre au second dossier qui est à déposer au CCAS pour les logements de la ville de La Trinité « contingent Mairie »

Tout DOSSIER INCOMPLET ne sera pas accepté.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- Photocopie du justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Photocopie des trois derniers bulletins de salaire
(Chef de famille et conjoint)
- Photocopie de tous les justificatifs de ressources
(Assedic, Caf, Pension, Maladie...)
- Photocopie des avis d'imposition (deux années précédentes)
- Photocopie du dernier reçu de loyer
- Photocopie du relevé des prestations familiales
(Notification de droit et de paiement)

ATTENTION

Dossier à faire en deux exemplaires.

-Le premier dossier est à déposer à Côte d'Azur Habitat pour obtenir votre numéro unique d'enregistrement.

-Dès réception de votre numéro unique, le joindre au second dossier qui est à déposer au CCAS pour les logements de la ville de La Trinité « contingent Mairie »

Tout DOSSIER INCOMPLET ne sera pas accepté.

